

Les femmes sous-représentées

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275695>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉLECTIONS - ÉLECTIONS - ÉLEC

Elections au Conseil national

Rien ne prouve mieux l'importance pour les femmes d'avoir des conseillères nationales, que les différentes actions que nos députées ont menées ensemble, par-delà les différences de partis, au cours de la dernière législature. Rappelons seulement à titre d'exemples :

- leur engagement commun pour combattre le référendum lancé contre le nouveau droit de filiation (lettre signée par toutes les conseillères nationales aux organisations féminines pour les avertir du danger et leur demander d'informer leurs membres); le référendum n'a pas abouti;
- la motion pour demander que les femmes de fonctionnaires en poste à l'étranger puissent, comme leur mari, voter sans être obligées de revenir en Suisse; la motion a été acceptée;
- action en cours pour que la femme suisse ayant épousé un étranger ait le droit de donner la nationalité suisse à ses enfants.

Au moment où va se discuter aux Chambres le projet de révision du code civil sur les effets du mariage, il est essentiel que des femmes puissent parler pour les femmes.

P. B.-S.

Femmes au Parlement, dans quelques pays qui nous entourent

En Belgique, la Chambre compte 7,5 % de femmes députées, le Sénat 11,3 %. Ce qui donne une moyenne de 8,8 % pour le législatif belge.

En Italie, on compte actuellement 7,1 % de députées et 4,1 % de femmes sénateurs. Moyenne : 6,1 % du législatif national.

En France, la proportion de femmes à l'Assemblée nationale a doublé par rapport aux précédentes élections : 18 femmes sur 491 sièges (= 3,6 %), tandis qu'en 1977, il y avait 9 députées (= 1,8 %). Elles n'ont pas encore retrouvé le beau score de 1945 : 39 députées (= 7,9 %).

En Allemagne, où le droit de vote pour les femmes existe depuis 60 ans, elles obtiennent actuellement 7,3 % des sièges au Bundestag.

Au Danemark, où les femmes ont le droit de vote depuis 1915, la progression du nombre des élues a été constante, quoique lente : l'Assemblée nationale comprend actuellement 16 % de femmes.

A titre de comparaison, rappelons qu'en Suisse, nous avons au début de l'automne : 16 conseillères nationales (= 8 %) et 1 conseillère aux Etats (= 2,2 %). La moyenne générale du législatif : 6,9 %.

Les femmes sous-représentées

Partout, les femmes sont de plus en plus mécontentes de se voir si mal représentées dans les parlements : les proportions de femmes dans les législatifs n'excèdent, en effet, que rarement les 7 ou 8 % (une exception : le Danemark avec ses 16 %); ce n'est pas assez. Les hommes même avouent que cela n'est pas normal.

Partout, on cherche des **moyens** pour que cela change ; ceux-ci sont de **3 sortes**.*

1. Les encouragements. On incite les femmes à accepter d'être candidates ; on incite les électrices à utiliser les cartes de vote ; on répète à qui mieux mieux que les femmes représentent les 53 % du corps électoral.

2. Les listes féminines ou partis féminins. « Choisir », en France a présenté sa propre liste lors des élections européennes (33 000 suffrages, aucun siège) ; en Belgique, le parti féministe unifié a déjà présenté des listes plusieurs fois ; en Allemagne, les mouvements féministes déçus des résultats des élections fédérales envisagent de créer un parti féminin. (A Zurich, il y a déjà eu aussi une liste féminine.)

3. Les quotas. En Allemagne, on étudie l'introduction d'un quota minimal de 25 % de femmes ; en France, le système est prévu pour les élections municipales de 1983 : le quota sera de 20 %.

Efficacité de ces moyens

Les encouragements, on sait ce que cela vaut, on n'atteint guère que les convaincus et ceux qui s'escriment à faire de l'éducation civique et de l'information préélectorale savent combien il est difficile de faire boire un âne qui n'a pas soif. Il faut cependant continuer cette éducation !

Les listes féminines sont une réaction normale de femmes ayant rencontré des difficultés dans leur vie politique : lasses de se voir peu considérées dans les partis qu'elles avaient choisis, lasses de ne pas être élues ou de se voir toujours dépassées aux élections par les hommes, elles se fâchent et créent des partis de femmes ou font liste commune, avec des femmes d'autres partis.

Les quotas ? La plupart des femmes sont opposées à ce système ; celles qui le défendent s'y sont ralliées récemment et en désespoir de cause, l'admettant pour une période transitoire. « Ce système n'est qu'une mesure factice pour faire croire qu'on s'occupe de nous », disent-elles ; « il est humiliant » ; « les femmes ne représentent pas une minorité à qui il faut garantir artificiellement quelques sièges » ; « le taux de la représentation féminine, fixé à 20 ou 25 % est arbitraire, pourquoi pas 53 % ».

Conclusion

La morale à tirer de tout cela ? Si nous ne voulons pas en arriver, dans notre pays, à proposer des solutions inspirées par la colère, solutions qui représenteront autant de faux espoirs pour les femmes, nous devons à tout prix élire, le 21 octobre, **quelques femmes de plus qu'en 1975** ; dans les cantons qui ont un certain nombre de sièges, il faut miser sur les candidates valables (et je vous jure qu'elles sont aussi nombreuses que leurs colistiers) et persuader les hommes de voter également pour elles.

* Les pays d'Europe occidentale vivent à cet égard sensiblement le même développement et si certains n'ont pas encore vu s'officialiser le système des quotas, celui-ci n'en a pas moins été discuté dans les associations féminines ou dans les partis politiques.